

Concours et formation

Baisse des postes de CPE au concours

• 50 postes en moins au concours externe de CPE

Contrairement à certains concours de l'éducation nationale qui peinent à trouver des candidats, le concours de CPE reste très attractif avec 6749 inscrits, même si seulement la moitié se présente à l'écrit.

Pour ne pas perdre de postes supplémentaires car certains candidats réussissent plusieurs concours, le SNES-FSU demande, comme chaque année, auprès des présidents de jury

et de la Direction Générale des Ressources Humaines l'**ouverture de listes complémentaires aux concours**. Le refus de l'administration aboutit à perdre encore des postes qui s'ajoutent à ceux non pourvus.

Ce sont plus de 20 % de stagiaires en moins à la rentrée 2018 alors que dans le même temps le nombre d'élèves attendus dans le second degré augmente de 36000. ■

• Avenir du concours et de la formation

L'année 2019 sera la dernière session du concours comme nous le connaissons actuellement. Le ministère envisage d'en modifier l'organisation pour 2020 en portant l'admissibilité à la troisième année de licence et l'admission à la fin du master. Le master MEEF ne serait ouvert qu'aux lauréats et ceux-ci deviendraient contractuels durant ces deux années avant l'admission. Le SNES-FSU ne peut accepter ce projet qui fait entrer les nouveaux collègues dans le métier par la précarité.

Concernant les concours et la formation initiale, le SNES-FSU demande que ces nouvelles modalités soient construites en collaboration avec les personnels et en lien avec l'Université, avec les moyens suffisants pour préparer au métier dans

toutes ses dimensions. L'entrée progressive dans le métier doit permettre la construction d'une réflexion critique et non la mise en œuvre de prétendues bonnes pratiques. Pour les CPE, elle devra en outre passer par une remise à plat des épreuves du concours qui doivent être enfin en conformité avec les attendus du métier définis par le référentiel de 2013 et la circulaire de 2015.

Le SNES-FSU défend depuis toujours et continuera à défendre un **recrutement par concours** qui ouvre droit au statut de fonctionnaire offrant des garanties, notamment la sécurité de l'emploi et du déroulement de la carrière. ■

Clarisse Macé

Co-secrétaire nationale de la catégorie des CPE

Le concours CPE 2018 en chiffres

Concours externe : 270 postes en 2018 (320 en 2017) - **Concours interne** : 70 postes en 2018

Concours réservés : 34 postes pourvus sur 87 postes ouverts

2018 : 20 % de stagiaires en moins, + 36 000 élèves dans le second degré

Moyenne des 3 dernières années : 374 sorties du corps des CPE par an